

---

# Portefeuille Flex à revenu fixe Investors

## États financiers annuels

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

# Portefeuille Flex à revenu fixe Investors

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

## ÉTATS DE L'ACTIF NET

aux 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2011
<b>Actif</b>	
Placements	74 921
Trésorerie et placements à court terme	1 666
Intérêts courus et dividendes à recevoir	2
Impôts à recouvrer (exigibles)	-
Débiteurs pour titres vendus	217
Montant à recevoir des fonds sous-jacents	-
Montant à recevoir du gérant	1
Autres éléments d'actif	-
	1 886
<b>Total de l'actif</b>	<b>76 807</b>
<b>Passif</b>	
Découvert bancaire	-
Créditeurs pour titres rachetés	21
Charges à payer	-
Montant à payer aux fonds sous-jacents	-
Autres éléments de passif	-
<b>Total du passif</b>	<b>21</b>
<b>Actif net</b>	<b>76 786</b>
<b>Actif net par série à la fin de l'exercice</b>	
Parts de fonds communs de placement	76 785
Série P	1
<b>Actif net par part à la fin de l'exercice</b>	
Parts de fonds communs de placement	10,01
Série P	10,01

## ÉTATS DES RÉSULTATS

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2011
<b>Revenus</b>	
Dividendes	-
Revenu de fiducie	-
Intérêts et autres revenus	162
	162
<b>Charges</b>	
Frais de distribution	3
Remises sur frais de distribution	-
Frais de service	-
Remises sur frais de service	-
Frais d'administration	5
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	1
Coûts liés au Comité d'examen indépendant	-
Autres	-
	9
Réductions des charges	-
	9
<b>Bénéfice net (perte)</b>	<b>153</b>
Gain (perte) réalisé(e)	-
Gain (perte) non réalisé(e)	(70)
<b>Gain net (perte) réalisé(e) et non réalisé(e) sur placements et sur change</b>	<b>(70)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités</b>	<b>83</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par série</b>	
Parts de fonds communs de placement	83
Série P	-
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part</b>	
Parts de fonds communs de placement	0,03
Série P	0,03

# Portefeuille Flex à revenu fixe Investors

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf indication contraire)

	PARTS DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	SÉRIE P	TOTAL
	2011	2011	2011
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :			
<b>Activités</b>	83	-	83
<b>Distributions</b>			
Revenus	(76)	-	(76)
Gains en capital	-	-	-
Remises sur frais de distribution	-	-	-
Remises sur frais de service	-	-	-
<b>Total des distributions</b>	(76)	-	(76)
<b>Opérations portant sur les parts</b>			
Produit de la vente de parts	78 636	1	78 637
Réinvestissement à partir des distributions	76	-	76
Paiement lors du rachat de parts	(1 934)	-	(1 934)
<b>Total des opérations portant sur les parts</b>	76 778	1	76 779
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	76 785	1	76 786
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	76 785	1	76 786
<b>Augmentation (diminution) des parts</b> (en milliers)			
<b>Parts en circulation au début de l'exercice</b>	-	-	-
Ajouter (soustraire) :			
Parts vendues	7 857	-	7 857
Réinvestissement à partir des distributions	8	-	8
Parts rachetées	(193)	-	(193)
<b>Parts en circulation à la fin de l'exercice</b>	7 672	-	7 672

# Portefeuille Flex à revenu fixe Investors

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

## ÉTAT DES PLACEMENTS

au 31 mars 2011

	Nombre de parts, d'actions ou valeur nominale	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)	Exposition indirecte aux risques liés aux instruments financiers			
				Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Autres risques liés au cours	Risque de crédit
<b>FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>							
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam, série Z	575 216	5 758	5 747		✓		✓
Fonds d'obligations canadiennes Investors, série Z	1 381 661	15 330	15 290		✓		✓
Fonds canadien à revenu élevé Investors, série Z	553 879	5 749	5 738		✓		✓
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors, série Z	5 251 291	26 836	26 803		✓		✓
Fonds de marché monétaire Plus Investors, série Z	1 532 207	15 322	15 322				✓
Fonds de biens immobiliers Investors, série Z	1 107 663	5 996	6 021		✓		✓
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<u>74 991</u>	<u>74 921</u>				
<b>Actif net</b>							
Total des placements			74 921				
Trésorerie et placements à court terme			1 666				
Autres éléments d'actif (de passif) net			199				
			<u>76 786</u>				

**1. MODALITÉS D'ORGANISATION DU PORTEFEUILLE, DATE DE FIN D'EXERCICE ET GÉNÉRALITÉS****a) Modalités d'organisation du Portefeuille et date de fin d'exercice**

Le Portefeuille a été constitué en fiducie de fonds communs de placement à capital variable. Le Portefeuille est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de multiples séries. Si elles sont émises, les parts de série S ne peuvent être achetées que par d'autres fonds du Groupe Investors ou d'autres investisseurs admissibles. Toutes les séries participent généralement aux activités d'exploitation du Portefeuille, y compris au bénéfice net, au gain (à la perte) réalisé(e) et non réalisé(e) au prorata, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre partiellement en raison des écarts entre les charges engagées par les différentes séries.

Les états financiers du Portefeuille sont présentés aux 31 mars 2011 et 2010 et pour les périodes de douze mois closes à ces dates. Le cas échéant, les résultats financiers du Portefeuille ou des séries constituées au cours de ces exercices sont présentés depuis le début de leurs activités jusqu'au 31 mars de l'exercice à l'étude.

**b) Généralités**

- i) La Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est le gérant et le fiduciaire du Portefeuille. Les distributeurs du Portefeuille sont Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « distributeurs »). Ces sociétés sont indirectement des filiales en propriété exclusive de Société financière IGM Inc.
- ii) Les placements du Portefeuille sont composés de parts ou d'actions d'autres fonds du Groupe Investors (appelés « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents ont le même gérant que le Portefeuille. Le Portefeuille achète des parts ou des actions d'au moins trois de ces fonds sous-jacents. Le gérant achètera ou rachètera les parts des fonds sous-jacents uniquement en fonction des besoins du Portefeuille. Toutes les opérations dans les fonds sous-jacents sont exécutées selon la valeur liquidative par part ou par action chaque jour d'opération. Aucune commission ni aucuns frais ne sont payés par le Portefeuille ou par les fonds sous-jacents à l'égard de l'achat ou du rachat des parts ou des actions.

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales conventions comptables du Portefeuille sont les suivantes :

**a) Évaluation des placements**

Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (« chapitre 3855 »), et sont donc inscrits à leur juste valeur. Les opérations d'achat et de vente de placements sont inscrites à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements sont établis selon le coût moyen des placements. Les coûts des titres présentés à l'état des placements représentent le montant payé pour chaque titre et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur liquidative par part ou par action calculée conformément aux documents de placement de tels fonds sous-jacents. Aux termes du chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », cette évaluation à la juste valeur est considérée de niveau 1 (prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des passifs ou des actifs identiques). Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 ou vers celui-ci au cours de l'exercice.

**b) Trésorerie et placements à court terme**

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse en dépôt et de placements à court terme dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. La trésorerie et les placements à court terme sont inscrits à leur juste valeur.

**c) Devises**

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Le Portefeuille n'a pas effectué d'opérations importantes ni ne détient de soldes en devises.

**d) Constatation du revenu**

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les distributions ou les dividendes des fonds sous-jacents sont constatés au moment où la valeur liquidative est calculée ex-dividende. Le revenu d'intérêt est fondé sur le nombre de jours pendant lesquels le titre est détenu au cours de l'exercice.

**e) Renseignements par part**

- i) L'actif net par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable à une série, déterminé selon les PCGR, par le nombre total de parts de la série en circulation.
- ii) L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net de la série liée aux activités de l'exercice divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de l'exercice.

**f) Autres actifs et passifs**

Pour les besoins du classement, conformément au chapitre 3855, les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir du gérant, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme prêts et créances, et constatés au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les crédettes pour titres rachetés, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs.

**g) Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

**h) Futures modifications comptables**

Comme l'a déjà confirmé le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada, la plupart des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ont adopté, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la totalité des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Le CNC a toutefois permis à la plupart des fonds de placements de reporter l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, le Portefeuille adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2013. Les premiers états financiers que le Portefeuille dressera selon les IFRS, en présentant des chiffres comparatifs, seront donc ceux de la période intermédiaire devant être close le 30 septembre 2013.

**3. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES**

- a) Chaque série du Portefeuille engagera des charges qui pourront être affectées particulièrement à la série. Les charges courantes du Portefeuille sont affectées aux séries du Portefeuille au prorata.
- b) Le gérant offre ou prévoit la prestation de services de placement et de services-conseils. Le Portefeuille ne verse pas directement de frais de gestion au gérant pour ces services.
- c) Le Portefeuille verse des frais d'administration au gérant et, en retour, celui-ci prend en charge les frais d'exploitation du Portefeuille, à l'exception de certains frais spécifiques. Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Portefeuille, y compris les ajustements nécessaires pour tenir compte de la période transitoire. Les autres frais spécifiques liés au Portefeuille comprennent les taxes et les impôts (y compris, sans toutefois s'y limiter, la TPS/TVH, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital), les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les coûts liés au Comité d'examen indépendant (le « CEI »).
- d) Le Portefeuille peut verser aux distributeurs des frais de service afin de les rémunérer pour la prestation de services. Une tranche des frais de service de la série C et de la série Tc est remise trimestriellement par les distributeurs au Portefeuille, tel qu'il est indiqué dans le prospectus du Portefeuille. La remise est distribuée aux porteurs de parts admissibles à titre de distributions du capital et elle doit être réinvestie dans des parts supplémentaires de série C et de série Tc du Portefeuille ou d'un autre fonds détenu par un porteur de parts. Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Portefeuille. Le Portefeuille verse également aux distributeurs des frais annuels en reconnaissance de certains services de distribution dont les distributeurs assument la prestation. Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître les taux annuels payés (comme pourcentage de l'actif moyen) par le Portefeuille.
- e) La TPS/TVH versée par le Portefeuille à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée.
- f) Les autres charges comprennent les intérêts et les frais d'emprunt et d'autres charges diverses.
- g) Le gérant peut, à son gré, payer certaines charges du Portefeuille pour que le rendement du Portefeuille demeure concurrentiel. Toutefois, il n'existe aucune garantie que cela se produira. Toute charge assumée par le gérant au cours des exercices a été indiquée aux états des résultats.

**4. VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART**

La valeur liquidative (ou « VL aux fins du rachat ») par part est obtenue en divisant la valeur liquidative attribuable à une série du Portefeuille déterminée pour l'achat ou le rachat de parts conformément au prospectus et à la notice annuelle du Portefeuille, par le nombre total de parts de la série en circulation. Cette valeur peut différer du calcul de l'actif net par part, qui est indiquée aux états de l'actif net. Généralement, l'écart s'explique par l'évaluation des titres négociés activement au cours acheteur selon les PCGR, alors que la VL aux fins du rachat repose sur le cours de clôture pour déterminer la juste valeur pour l'achat et le rachat des parts. Toutefois, puisque le Portefeuille n'investit que dans des fonds sous-jacents, pour lesquels un seul prix coté sur le marché est fourni chaque jour d'évaluation, on ne doit pas s'attendre à un écart important entre la VL par part aux fins du rachat et l'actif net par part selon les PCGR. Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître les valeurs liquidatives par part du Portefeuille aux 31 mars 2011 et 2010.

**5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

Le Portefeuille est une fiducie de fonds communs de placement aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, par conséquent, il est assujéti à l'impôt sur le bénéfice, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts. La fin de l'année d'imposition du Portefeuille est le 31 décembre. Le Portefeuille a l'intention de distribuer suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés, tel qu'il est requis, afin de ne pas payer d'impôt sur le bénéfice, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître les pertes disponibles visant à réduire le revenu futur aux fins fiscales à la fin de la dernière année d'imposition. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées en avant indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs et elles viennent à expiration en décembre des années indiquées.

**6. PASSIF ÉVENTUEL**

En vertu des ententes entre les membres du CEI et le fiduciaire, au nom du Portefeuille, tous les membres du CEI sont indemnisés pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi, dans le meilleur intérêt du Portefeuille, ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, à ce titre, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

**7. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les activités de placement du Portefeuille l'exposent à une gamme de risques financiers. L'état des placements présente les fonds sous-jacents détenus par le Portefeuille et l'exposition indirecte au risque lié aux instruments financiers, à la fin de l'exercice.

**a) Gestion du risque**

Le Portefeuille applique une stratégie de placement en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents se fondent sur des pondérations des actifs cibles. Les pondérations cibles attribuées à chaque fonds sous-jacent et la sélection des fonds sous-jacents reposent sur plusieurs facteurs, notamment l'incidence sur la volatilité et la diversification des catégories d'actifs du Portefeuille. Les changements importants apportés à la sélection des fonds sous-jacents et les pondérations des actifs cibles attribuées à chaque fonds sous-jacent peuvent nécessiter un avis aux porteurs de parts ou, possiblement, un vote des porteurs de parts.

Pour aider à la gestion du risque, le gérant maintient aussi une structure de gouvernance qui chapeaute les activités de placement du Portefeuille et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Portefeuille et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, qui comprennent un exposé sur leur exposition au risque, sont disponibles sur demande. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour savoir comment obtenir des renseignements supplémentaires.

**b) Risque d'illiquidité**

Le Portefeuille est exposé quotidiennement aux rachats en espèces de parts rachetables. À l'exception du Fonds de biens immobiliers Investors, tous les placements dans des fonds sous-jacents sont rachetables quotidiennement sur demande. Il est uniquement possible de racheter des parts du Fonds de biens immobiliers Investors deux fois par mois. De plus, le Portefeuille peut également emprunter jusqu'à 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

**c) Risque de change**

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation du Portefeuille, subissent des fluctuations en raison des variations des taux de change. Les placements du Portefeuille dans tous les fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, les fonds sous-jacents sont exposés au risque de change dans la mesure où leurs placements sont libellés ou négociés en devises.

La note 9 indique la sensibilité du Portefeuille, le cas échéant, à une variation des devises pouvant aller jusqu'à 5 % par rapport au dollar canadien, en conséquence de son exposition indirecte aux devises par ses placements dans les fonds sous-jacents.

**d) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le Portefeuille ne détient pas directement d'instruments financiers portant intérêt autre qu'un montant nominal de trésorerie et de placements à court terme. Le Portefeuille est indirectement exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

La note 9 indique la sensibilité du Portefeuille, le cas échéant, à un mouvement de 1 % des taux d'intérêt, en conséquence de son exposition indirecte liée à ses placements dans les fonds sous-jacents.

**e) Autres risques liés aux cours**

Les autres risques liés aux cours comprennent le risque que la valeur des instruments financiers suive les variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que cette fluctuation découle de facteurs propres à un placement individuel, à son émetteur ou à d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un secteur de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. En ce qui a trait aux instruments détenus par le Portefeuille, le risque maximal de perte correspond à leur juste valeur. Le gérant réduit ce risque par une sélection minutieuse des fonds sous-jacents qui respecte la stratégie d'investissement. Pour le Portefeuille, le plus grand risque lié au cours, le cas échéant, découle des placements des fonds sous-jacents dans des titres de participation et des contrats sur dérivés connexes.

La note 9 indique la sensibilité du Portefeuille, le cas échéant, à un mouvement de 10 % du cours des titres de participation, en conséquence de son exposition indirecte liée à ses placements dans les fonds sous-jacents.

**f) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie contractante à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Portefeuille. Le Portefeuille n'est pas directement exposé au risque de crédit. Le plus grand risque de crédit indirect peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur des titres. La valeur comptable des placements correspond au risque maximal de crédit. La valeur comptable des autres actifs du Portefeuille correspond également au risque maximal de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

**8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES**

Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du dernier prospectus simplifié, de la notice annuelle ou du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, en écrivant à : Services Financiers Groupe Investors Inc., 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), R3C 3B6 ou, au Québec, 2001, rue University, bureau 2000, Montréal (Québec), H3A 2A6, ou en composant le numéro sans frais 1-888-746-6344 (1-800-661-4578 au Québec). Les exemplaires des états financiers ou du rapport de la direction sur le rendement du Fonds des fonds sous-jacents du Portefeuille peuvent aussi être demandés de la même façon.

## 9. RENSEIGNEMENTS PROPRES AU PORTEFEUILLE

### a) Renseignements sur le Portefeuille et les séries

Séries	Début des activités <sup>1</sup>	Frais d'acquisition reportés (%)	Frais de distribution (%)	Frais de service (%)	Frais d'administration (%)	Valeur liquidative par part (en \$)	
						au 31 mars 2011	au 31 mars 2010
Parts de fonds communs de placement	7 février 2011	Jusqu'à 5,50	0,05	-	0,10	10,01	s. o.
Série P	7 février 2011	-	-	-	-	10,01	s. o.

<sup>1</sup> Si au cours des deux exercices compris dans la période close le 31 mars 2011.

### b) Pertes fiscales (en milliers de \$)

Total des pertes en capital	Total des pertes autres qu'en capital	2030	2029	Années d'expiration des pertes autres qu'en capital			2015	2014
				2028	2027	2026		
-	-	-	-	-	-	-	-	-

### c) Risque lié aux instruments financiers

#### i) Risque de change

Au 31 mars 2011, le Portefeuille n'était pas exposé de façon notable au risque de change.

#### ii) Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, avec toutes les autres variables restant constantes, la valeur de l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1 925 000 \$ ou 2,5 % du total de l'actif net. La sensibilité du Portefeuille aux variations des taux d'intérêt a été évaluée selon la durée moyenne pondérée des portefeuilles obligataires des fonds sous-jacents et d'un modèle d'évaluation qui évalue l'incidence sur la juste valeur des emprunts hypothécaires des fonds sous-jacents selon les variations des taux d'intérêt en vigueur conformément à la politique d'évaluation relative aux emprunts hypothécaires. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

#### iii) Autres risques liés aux cours

Au 31 mars 2011, le Portefeuille n'était pas exposé de façon notable aux autres risques liés aux cours.

### d) Placements du gérant dans le Portefeuille

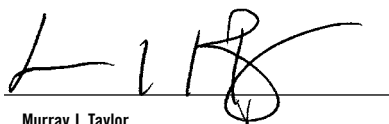
Le gérant détenait 100 parts de la série P au 31 mars 2011.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée, en sa qualité de gérant du Portefeuille. Le gérant doit veiller à l'intégrité, à l'objectivité et à la fiabilité des données présentées, ce qui suppose notamment de choisir des principes comptables appropriés ainsi que de faire preuve de jugement et de produire des estimations en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gérant est aussi responsable de l'élaboration des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est pertinente et fiable.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la supervision du rendement du gérant qui doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, avec l'aide d'un comité d'audit qui revoit les états financiers et en recommande l'approbation au conseil. Le comité d'audit rencontre régulièrement le gérant, l'auditeur interne et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière et des questions relatives à l'audit et à l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs externes du Portefeuille, ont été nommés par le conseil. Les auditeurs externes ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Le rapport des auditeurs paraît ci-après.

Au nom de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée,  
gérant du Portefeuille



**Murray J. Taylor**  
Président du conseil  
et président



**BJ Reid**  
Signataire autorisée et  
chef des finances, Fonds du Groupe Investors

Le 7 juin 2011

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX PORTEURS DE PARTS DU PORTEFEUILLE FLEX À REVENU FIXE INVESTORS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Portefeuille, qui comprennent les états des placements et de l'actif net au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, tel qu'il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des placements et de l'actif net du Portefeuille au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice clos à cette date, tel qu'il est mentionné à la note 1, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

